

12ème TOURNOI ASB89 30 et 31 mars 2019 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier temporairement ou complètement tout joueur qui ne le respecterait pas.

Le tournoi a été autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : en cours.

1. Participation

- 1.1. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs benjamins, minimes, cadets et séniors licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton et appartenant aux catégories P12, P11, P10, D9, D8, D7 et R6.
- 1.2. Comme préconisé par la Fédération Française de Badminton, le comité d'organisation s'appuiera sur le CPPH à J-15 avant le début du tournoi, soit à la date du Jeudi 14 mars 2019.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton, doit être en possession de sa licence compétition et ne doit pas apparaître sur les listes des forfaits volontaires "POONA".
- 1.4. Tout participant se doit de respecter le Code de conduite des joueurs lors d'une compétition conformément aux principes sportifs des règlements de la FFBad.

2. Tableaux

- 2.1. Le comité d'organisation du tournoi a prévu de proposer lors de cette compétition les 5 tableaux existants en badminton :
 - Simple Homme (SH)
 - Simple Dame (SD)
 - Double Homme (DH)
 - Double Dame (DD)
 - Double Mixte (Dmx)
- 2.2. Les tableaux seront regroupés selon la moyenne de la cote FFBad du joueur ou de la paire :
 - Les X meilleurs moyennes de la cote FFBad = S1
 - Les X suivants = S2

Et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscrits.

- 2.3. Pour les doubles, il est conseillé de s'inscrire avec des joueurs de son niveau de CPPH afin que l'article 3.2.1.5. soit respecté. En cas de non respect, les paires pourront être changées de séries ou retirées et en seront informées.
- 2.4. Chaque participant a la possibilité de s'inscrire dans deux tableaux au plus.

3. Mode de compétition

- 3.1. Toutes les phases qualificatives préliminaires de simples se feront en poules de 3 à 5 joueur(euse)s.
- 3.2. Les matchs de double se feront par poules. Suivant le nombre d'équipes, il pourra s'agir de poules uniques.

4. Arbitrage

- 4.1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton (2 sets gagnants de 21 points).
- 4.2. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses.

5. Engagements

- 5.1. Le comité d'organisation du tournoi a fixé les droits d'engagement comme suit :
 - 14 € pour 1 tableau
 - 19 € pour 2 tableaux

5.2. Les droits d'engagement doivent être envoyés impérativement avec la feuille d'inscription et réglés uniquement par chèque à l'ordre de « Aillant Sport Badminton » (ASB)

6. Forfaits

- 6.1. En cas de forfait antérieur à la date du tirage au sort, les droits d'engagement seront restitués par Aillant Sport Badminton
- 6.2. Pour tout forfait postérieur à cette date, le comité d'organisation du tournoi demandera un justificatif officiel (certificat médical) pour effectuer un remboursement.
- 6.3. Tout forfait volontaire non accompagné d'un justificatif entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition et l'application de l'article 12.3. du présent règlement.
- 6.4. Tout forfait devra être justifié par écrit auprès de la ligue ayant compétence pour la compétition conformément à la procédure de gestion des forfaits et des sanctions.

7. Volants

- 7.1. Tout volant homologué par la FFBad est accepté.
- 7.2. Les volants sont à la charge des joueurs qui les fourniront équitablement.
- 7.3. En cas de litige, le volant officiel du tournoi est le BABOLAT 4.
- 7.4. Le comité d'organisation fournira les volants pour les finales des différents tableaux.

8. Juge-Arbitre

- 8.1. Le Juge-Arbitre est désigné par le comité d'organisation.
- 8.2. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
- 8.3. Le Juge-Arbitre de la compétition est Monsieur Thierry Villemont.
- 8.4. Les officiels et les conseilles au(x) joueur(s) devront avoir pris connaissance du règlement du code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

9. Déroulement de la compétition

- 9.1. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée et présenter sa licence FFBad.
- 9.2. À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié. Ce temps comprend l'échauffement sur le terrain avant le début de la rencontre et le test des volants.
- 9.3. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match à la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 9.4. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout son matériel nécessaire à son match.
- 9.5. Pendant les 120 secondes d'arrêt prévues entre chaque set, chaque joueur pourra être rejoint par deux personnes au maximum, après avoir changé de terrain.
- 9.6. Pendant les 60 secondes d'arrêt de la pause à 11, chaque joueur pourra être rejoint par deux personnes au maximum.
- 9.6. Le temps minimum de repos entre deux matchs est fixé à 20 minutes quelque soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela paraît souhaitable.
- 9.7. Un joueur sera autorisé à recevoir des conseils pendant son match lorsque le volant ne sera plus en jeu. Une personne unique sera autorisée à rester à proximité du court pour le *coaching*.
- 9.8. Il est obligatoire de prévenir le Juge-Arbitre d'une éventuelle absence et de recevoir son accord. Le retour du joueur devra se faire au minimum 1 heure avant l'heure prévisionnelle de son match.
- 9.9. Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase sera compté comme *let* une fois au service. Lors du deuxième service ou en jeu, cela est considéré comme une faute.

10. Échéancier

- 10.1. L'appel des matchs se fera dans la mesure du possible selon la numérotation du programme.
- 10.2. Les horaires et ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
- 10.3. Les matchs peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée.

11. Tenue vestimentaire

- 11.1. Tout joueur devra avoir pris connaissance du règlement des tenues vestimentaires et publicité affiché sur le tournoi et s'engage à le respecter.
- 11.2. Le port du pantalon de survêtement pourra être autorisé par le Juge-Arbitre sur demande motivée et justifiée du joueur.
- 11.3. Il appartient au seul Juge-Arbitre d'apprécier la tenue d'un joueur.

12. Sanctions

- 12.1. Toute infraction au règlement expose son auteur à des sanctions.
- 12.2. En particulier, tout joueur participant à cette compétition sans certificat médical approprié s'expose aux sanctions suivantes :
 - annulation de ses résultats
 - restitution des prix éventuellement gagnés
 - demande de sanction auprès des instances compétentes de la FFBad.
- 12.3. On distingue deux types de forfaits :
- a) le forfait volontaire qui consiste pour un joueur inscrit à ne pas se présenter à la compétition sans raison valable et/ou sans prévenir.
- b) le forfait involontaire qui consiste à accorder une victoire par W/O à son adversaire en raison d'une absence ou retard indépendant de la volonté de l'intéressé.

Tout forfait volontaire entraîne une sanction consistant à l'interdiction de toute compétition comme prévu par le règlement de la FFBad. Tous les cas d'absence sont consignés par le Juge-Arbitre dans son rapport auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits.

En cas d'absence, le justificatif peut être envoyé dans un délai de 5 jours au choix :

- au responsable de la Commission Régionale D'arbitrage Denis WALKIEWICZ

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton 4 impasse Jean Perrin

4 impasse Jean Perrin 21 300 CHENÔVE

 à la présidente de l'ASB qui transmettra à ladite commission Stéphanie FISHER
6 rue du Clos
89110 AILLANT-SUR-THOLON

Pour plus de sécurité dans la réception de l'envoi, indiquez vos nom, prénom, ainsi que le lieu et la date de la compétition.

13. Divers

- 13.1. La prise de médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra être signalée au Juge-Arbitre et justifiée de leur usage par une ordonnance médicale.
- 13.2. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.
- 13.3. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux qui seraient liées à des feuilles d'engagement non complétées seront supportées par les clubs en cause.
- 13.4. Il est demandé de laisser le gymnase et les vestiaires dans l'état où ils ont été trouvés.

LE COMITÉ D'ORGANISATION REMERCIE PAR AVANCE TOUS LES PARTICIPANTS QUI, EN OBSERVANT CE RÈGLEMENT, APPORTERONT LEUR CONTRIBUTION À LA RÉUSSITE DE CE TOURNOI.